



## PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direc<sup>tion Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Région Aquitaine</sup>*

Bordeaux, le 21 décembre 2010

*Service Prévention des Risques  
Division Risques Chroniques et Santé Environnement*

Nos réf. : PG/MG/SPR/10DP-7775/2010  
Fiche de suivi : 5709-520005-2A-1  
Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU  
patrick.guinaudeau@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 56 00 04 51 - Fax : 05 56 00 05 31

### **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

Réhabilitation de l'ancienne décharge dite de "Labarde"  
33000 Bordeaux

### **PROCES VERBAL DE RÉCOLEMENT DU 30 JUIN 2010**

Par arrêté préfectoral n°15319/2 du 14 juin 2004, des travaux de réhabilitation et de surveillance de l'ancienne décharge de Labarde, ont été prescrits à la Communauté Urbaine de Bordeaux avec les échéances suivantes à compter de la notification du dit arrêté :

- mise en place des piézomètres (article 6.1) : 30 juin 2004,
- cahier des charges et planning (article 5.1) : 31 décembre 2004,
- installation de la digue (article 3.1), confinement, fossés et bassins (article 3.2) et collecte et traitement des lixiviats (article 4.1) : 31 décembre 2007,
- dossier servitudes (article 7) : 31 décembre 2007,

Le reste des dispositions étant d'application immédiate.

L'arrêté préfectoral n° 15319/3 du 28 avril 2008 a mis la Communauté Urbaine de Bordeaux en demeure d'engager sans délai et d'exécuter dans le délai de 12 mois, les travaux de réhabilitation prescrits par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2004 susvisé.

Cet arrêté mettait également en demeure d'engager les travaux suivants :

- renforcement d'étanchéité du flanc Nord-Est des alvéoles,
- déplacement des déchets et de remblais à l'intérieur de la digue construite en 2007,
- installation de la clôture sur le périmètre de l'emprise,
- présentation des rapports de bouchage des piézomètres inutilisés,
- transmission du cahier des charges et du programme de travaux.

L'arrêté n° 15319/4 du 04 juin 2008 a ordonné la tierce-expertise des travaux de réhabilitation et de suivi de la décharge de Labarde, aux frais de la Communauté Urbaine de Bordeaux (assistance à maîtrise d'ouvrage).

---

Nous, Patrice GUINAUDEAU, dûment commissionné et assermenté, nous sommes rendus sur les lieux le 30 juin 2010 :

**AVONS RENCONTRÉ :**

- M. Bernard TEXIER Direction Opérationnelle de l'Environnement Directeur adjoint, Communauté Urbaine de Bordeaux,
- M. Patrice LAFONT, responsable de la décharge, Direction Opérationnelle de l'Environnement, Communauté Urbaine de Bordeaux,
- Cécile CORRAIRE, Direction Opérationnelle de l'Environnement, Communauté Urbaine de Bordeaux,
- M. Thierry MAUBOUSSIN Arcagée, Assistant au Maître d'ouvrage.

**NOUS APPUYANT SUR LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- procès-verbal de récolelement PG/MG/EISS/21391/2008 dressé le 21 janvier 2008 par l'inspecteur des installations classées, faisant suite à la visite de l'état d'avancement du chantier du 15 janvier 2008,
- programme de travaux transmis par la Communauté Urbaine de Bordeaux le 23 mai 2008,
- demande de compléments de l'inspecteur des installations classées PG/MG/EISS/08RE-0246 en date du 10 juillet 2008,
- mémoire en réponse PL/AH/09.196 en date du 18 mars 2009, transmis par la Direction Opérationnelle de l'Environnement, Communauté Urbaine de Bordeaux,
- rapports Arcagée RC0822-A/TM du 1er juillet 2008 et RC0822-B1/TM du 22 août 2008 sur l'analyse du programme de travaux,
- rapports d'état d'avancement des travaux Arcagée des 10/11/2008, 09/12/2008 et 10/02/2009,
- rapport d'inspection des installations classées PG/MG/EISS/09DP-2282 du 04 mai 2009,
- note relative au protocole de gestion des lixiviats transmis le 08 juin 2009 par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- dossier PL/AH/09.582 transmis en réponse le 24 juillet 2009 par la Direction Opérationnelle de l'Environnement, Communauté Urbaine de Bordeaux,
- dossier d'ouvrages exécutés PL/AH/10.049 transmis par la Communauté Urbaine de Bordeaux le 12/02/2010,
- note Arcagée du 21 mai 2010 relatif à la validation finale de l'exécution des travaux de réhabilitation.

**AVONS VISITÉ :**

- le réseau de puits pour pompage des lixiviats dans la tranchée drainante sur le pourtour Nord et Est de la décharge,
- la digue face Est le long de la Garonne,
- le fossé et l'exutoire Nord des eaux pluviales dans la jalle et dans la Garonne,
- les aménagements des talwegs,
- les bassins de collecte des eaux pluviales,
- le bassin de collecte des lixiviats,

## **AVONS CONSTATÉ CE QUI SUIT, AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 JUIN 2004 SUSVISÉ (RÉFÉRENCE AUX ARTICLES) :**

### **Rectification du tracé de la digue (Article 3.1) :**

Le tracé de la digue, côté Garonne, a été rectifié partiellement pour exclure les deux pylônes HT EDF du périmètre de confinement de la décharge.

Une partie des déchets est restée en place sur les limites des déchets débordant sur la zone humide et confinée dans les conditions ci-après.

### **Confinement (article 3.2) :**

La décharge a été remodelée en un dôme périphérique Ouest-Nord-Est et de 4 dômes à l'intérieur et au Sud. Ce remodelage a été réalisé avec les déblais-remblais dans les déchets et les matériaux existants (335 000 m<sup>3</sup>) et l'apport de matériaux inertes extérieurs (535 000 m<sup>3</sup>).

Les pistes intérieures ont été supprimées et remaniées en fond de talweg.

Un géosynthétique de drainage thermoformé a été disposé par recouvrement en lés.

Les pentes des dômes sont supérieures à 3%, validées par le tiers-expert,

La végétalisation de la couverture a été réalisée par l'apport de 30 cm de terre végétalisable , directement sur le géosynthétique. Le semis de fétuque a été effectué en octobre 2009.

### **Clôture du site (article 3.3) :**

La clôture est installée sur les faces Nord et Ouest les plus exposées. Les limites naturelles des faces Est et Sud servent de clôture.

la piste moto installée le long du le Chemin de Labarde, se situe hors de la clôture du site.

### **Traitements des Lixiviats (article 4.1) :**

Une tranchée drainante en graves roulées a été constituée dans le massif des déchets en périphérie Nord et Est de la décharge. Cette tranchée dispose de puits pour le pompage futur des lixiviat.

Le bassin tampon de stockage des lixiviat a été réalisé à l'entrée du site pour recevoir la vidange des citerne.

Le jour de la visite, ce bassin est vide. La note sur le protocole de gestion des lixiviat prévoit le rejet dans le réseau d'eaux usées au niveau du rond point de l'avenue de la Jallère et de l'avenue de Labarde aboutissant à la station d'épuration de Blanquefort.

Le raccordement à ce réseau n'est pas réalisé.

### **Récupération des eaux pluviales (article 4.2 )**

Le bassin situé à l'intérieur de la digue sur la face Est de la décharge, prévu initialement pour recevoir les lixiviat, a été étanché et collecte désormais les eaux de ruissellement de la partie Nord et Est des dômes. Trois autres bassins de collecte ont été installés aux coins Nord et Sud de l'emprise, équipés de vannes et de clapets

La Jalle Nord et l'exutoire dans la Garonne ont été dégagées. Une buse et un nouveau clapet anti-retour ont été installés.

Les fonds de talwegs entre les dômes constituent un réseau de fossés étanches remplis de graves roulées sur fond du géosynthétique, assurant ainsi la continuité de la couverture.

Suite au phénomène de débordement du dernier tronçon avant le grand bassin n°3 situé à l'entrée du site, un regard a été posé. Un tronçon complémentaire pour absorber le débit est prévu.

Le grand, située à l'entrée du site présente des gonflements de la géomembrane en fond de casier. Selon le tiers-expert, ce phénomène est dû au fait que ce bassin a été construit sur une ancienne zone de décharge et que le biogaz s'accumule sous la membrane.

### **Rebouchage des piézomètres non utilisés (article 6.1) :**

Les rapports de bouchage de octobre 2005, février 2008 et novembre 2009 ont été fournis dans le dossier d'ouvrages exécutés PL/AH/10.049 transmis par la Communauté Urbaine de Bordeaux le 12/02/2010.

## **CONCLUONS QUE :**

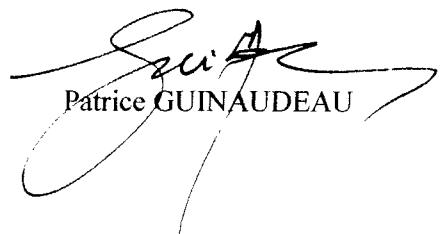
- les travaux de réhabilitation de la décharge de Labarde sont globalement conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2004 susvisé,
- le tracé de la digue a été rectifié pour permettre d'exclure les pylônes haute tension EDF de l'emprise confinée. Cette rectification partielle du tracé est justifiée par la limitation des coûts d'une part, et des risques de pollution liés aux lixiviats lors des opérations de déplacement des déchets d'autre part,
- la tranchée drainante sur la face Nord et le long de la digue de la face Est assure son rôle de décompression hydraulique du massif des déchets,
- le pompage des lixiviats n'est pas opérationnel faute de l'absence de raccordement du bassin tampon des lixiviats au réseau communautaires de gestion des eaux usées,
- le bassin étanche de collecte des eaux pluviales a été maintenu à l'intérieur de la digue. Toutefois, le système de gestion des lixiviats par la tranchée drainante et le fossé étanche de collecte des eaux pluviales permettent de maintenir l'intégrité de cette digue.

## **DEMANDONS QUE LES DISPOSITIONS SUIVANTES SOIENT RÉALISÉES DANS LE DÉLAI DE 3 MOIS :**

- assurer le transfert de gestion des parties endiguées dans la zone humide par le biais d'une convention entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- fournir la convention de rejet et de traitement des lixiviats avec l'exploitant du réseau communautaire de gestion des eaux usées,
- installer le poste de relevage des lixiviats entre le bassin tampon et le réseau communautaire de gestion des eaux usées,
- mettre en œuvre le protocole de pompage des lixiviats dans les puits de pompage de la tranchée drainante,
- mettre en place les moyens nécessaires pour supprimer les phénomènes de dégagement de biogaz sous la géomembrane du bassin n°3 de collecte des eaux pluviales. Le descriptif et le programme de travaux sera adressé à l'inspection des installations classées,
- fournir la convention avec la Mairie de Bordeaux relative à l'occupation de la piste moto située sur la face Ouest du site.

**PROPOSONS** à M. le Préfet de prendre acte de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Labarde, dans les conditions d'exécution des travaux restant à réaliser et de fourniture des documents ci-dessus.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010  
L'Inspecteur des Installations Classées,



Patrice GUINAUDEAU

**Copie à :**

DDTM Service Procédures Administratives  
DREAL UT 33